



Mission Carré de Soie
04 28 67 54 00
carredesoie@grandlyon.com

Lyon, 05 juin 2019

COMPTE-RENDU **Comité de suivi de chantier Tase du 23 mai 2019**

Présents :

7 Habitants répartis sur les n°5, 6, 7 et 9 rue de la TASE

Métropole de Lyon : Rachel MIGNARD – Direction de la Maitrise d’ouvrage urbaine, Garance TROUPILLON - Mission Carré de Soie

Ville de Vaulx-en-Velin : Annie Brossard – Espaces publics

EGIS Ville et Transports : Elisabeth LEMERCIER

Marco ROSSI PAYSAGE: Emma BOUTOT

Prochain comité de suivi :

Le 27 juin 2019, de 14h à 14h30,

Base vie de chantier, 4 allée du Textile

Ce comité de suivi du chantier rassemble :

- les riverains directement impactés par le chantier
- la maitrise d’ouvrage : la Métropole de Lyon, représentée par la cheffe de projet de l’esplanade et la Mission Carré de soie, ainsi que la ville de Vaulx en Velin.
- EGIS en charge de la Maitrise d’œuvre et de la coordination des différentes entreprises sur le chantier,
- Marco Rossi le paysagiste

Ce comité, organisé en marge de la réunion que les entreprises de travaux ont avec la Métropole et le Ville, vise à permettre aux riverains direct du chantier de suivre l’avancement des travaux, mais aussi de faire remonter les impacts et / ou difficultés éventuelles et ainsi trouver des solutions rapides. Nous avons bien conscience de cette limite mais nous souhaitons tenir ce rendez-vous avec le Maître d’œuvre, et en lien direct avec les réunions de chantier, et ce par soucis d’efficacité.

Plusieurs intrusions ont été repérées sur le chantier, notamment par le nord, (immeuble Vermillon – Ibis et Adoma, notamment) ou par le portillon de Véronèse. Les habitants ont saisi le syndic de Véronèse et ont refermé ce portillon. Malgré cela les intrusions persistent.

Au lancement du chantier, la fermeture s'est faite progressivement, volontairement. Il est donc normal que des intrusions aient été remarquées pendant quelques semaines. Cependant, des intrusions sont aussi identifiées par les entreprises et posent des problèmes de responsabilité sur le chantier.

→ Les points d'intrusions indiqués par le riverain ont été repérés.

La Métropole va les signaler à Adoma et rectifier la disposition de certaines GBA (blocs bétons) pour rendre ces passages plus difficiles.

→ Le chantier d'Amarante, immeuble au nord de l'allée du Textile va démarrer prochainement. Il sera entièrement clôturé par des barrières pleines qui rendront encore plus difficiles les intrusions et traversées est/ouest encore constatées.

→ L'entreprise de travaux va poser une chaîne métallique gainée de plastique sur le portillon d'accès à l'esplanade pour empêcher tout accès direct sur le chantier depuis les deux immeubles Véronèse et Majorelle. (Pour la durée du chantier uniquement)

Quelles sont les grandes étapes du chantier et quelles sont les plus perturbantes ?

Jusqu'à fin juin : Phase de terrassement Le site de l'esplanade est « non purgé de démolition » c'est-à-dire qu'il subsiste certaines fondations des bâtiments historiquement présents. La phase de terrassement implique donc de sortir de terre beaucoup de matériaux, notamment des blocs béton.

Juillet – août : création et remplissage des fosses d'arbre, impliquant également des phases de terrassement et de compactage de la terre, pouvant être bruyantes.

Ce sont des deux premières étapes qui seront les plus impactées en termes de bruits.

Octobre-novembre : plantations des arbres

Février-mars : plantation des vivaces

Mars, avril, mai : réalisation des sols, implantation du mobilier, des jeux pour enfants, des jeux d'eau

Une des riveraines se plaint du bruit, particulièrement le matin dès 7h00, et partage son inquiétude, notamment à l'approche de l'été. Impression que le bruit ne cesse jamais.

Il est reparti l'importance pour une grande partie des habitants, de voir les travaux de l'esplanade enfin commencer. Et ces travaux ne peuvent se faire sans aucune nuisance, avec des contraintes d'organisation du BTP qui impose des démarrages matinaux, à 07h30 (Pour rappel, les travaux se déroulent dans une plage horaire de 7H30 à 16H30 et peuvent être avancés de 30 minutes en période canicule. Les travaux ne peuvent pas avoir lieu en dehors de ces plages horaires). Il faut noter que le site de concassage a été éloigné volontairement des habitations.

Cependant, l'alerte est entendue. Le sujet a été partagé avec l'entreprise de travaux, pour voir les marges d'amélioration possible :

→ Le chantier démarrera bien à 7H30. Il pourra démarrer à 7H00 en période canicule (jamais avant)

→ L'entreprise évitera dans la mesure du possible les travaux bruyants avant 8H30.

Attention : des travaux très bruyants vont avoir lieu à partir du 3 juin pour une durée comprise en 3 et 5 jours selon les volumes à traiter. Cette phase concerne le concassage des bétons de fondation encore en place qui seront traités au marteau piqueur. Là aussi il a été demandé à l'entreprise de limiter les traitements sur place aux seuls blocs impossibles à transporter en raison de leurs dimensions. Lorsque cela sera possible ceux-ci seront transportés dans la zone de traitement des matériaux, éloignée des habitations.